



Date de dépôt : 3 juin 2025

Rapport
de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Patinoire du Trèfle-Blanc : c'est maintenant

Rapport de majorité de Geoffray Sirolli (page 3)

Rapport de minorité de Céline Bartolomucci (page 13)

Pétition (2240-A)

Patinoire du Trèfle-Blanc : c'est maintenant

Nous apprenions il y a bientôt un mois que la livraison de la nouvelle patinoire initialement prévue pour 2028 serait repoussée à 2030. Une fois encore le délai risque de ne pas être respecté et cela n'est plus acceptable.

Depuis plus de treize années, les projets se succèdent sans parvenir à une finalisation tant attendue par tous les fans de hockey du canton.

Il n'est plus possible d'attendre encore des années supplémentaires, la prospérité du hockey genevois et l'avenir de notre club sont en jeu !

Par cette pétition, nous demandons donc au Grand Conseil de tout mettre en œuvre pour réaliser ce projet dans les plus brefs délais, conformément aux engagements pris par les responsables de ce dernier.

N.B. 2135 signatures¹
GSHC Fanpage
p.a. M. Yohan Theytaz
Route d'Hermance 18B
1222 Vérenaz

¹ Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 890 signatures électroniques.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Geoffray Sirolli

A. Préambule

La pétition 2240 « Patinoire du Trèfle-Blanc : c'est maintenant » a été déposée au Grand Conseil avec 2135 signatures manuscrites, accompagnées de signatures électroniques. Elle émane d'un collectif de jeunes sportifs et de citoyennes et citoyens mobilisés autour d'un objectif commun : obtenir enfin la réalisation d'une patinoire moderne et adaptée aux besoins du canton. Il y est dénoncé des retards à répétition et un manque de transparence et d'ambition. Les pétitionnaires réclament ainsi une accélération immédiate du calendrier de construction de l'infrastructure promise.

La commission des pétitions du Grand Conseil a examiné la pétition 2240 au cours de deux séances, tenues les 24 mars et 12 mai 2025, sous la présidence de M. Alexis Barbey. Le travail de la commission a bénéficié du concours de M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique au SGGC, et de M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste.

B. Synthèse et position

La pétition 2240 est renvoyée au Conseil d'Etat à la majorité de la commission. Le renvoi exprime un soutien fort à la demande citoyenne de mise en œuvre rapide du projet de patinoire du Trèfle-Blanc, tout en signalant au Conseil d'Etat des attentes élevées en matière de gouvernance, de transparence budgétaire et de respect des échéances.

La majorité de la commission estime que la réalisation de la patinoire du Trèfle-Blanc constitue une nécessité absolue pour Genève. Elle salue la mobilisation citoyenne à l'origine de la pétition, qui exprime une attente légitime et largement partagée par le monde sportif. Ce projet représente une infrastructure d'intérêt cantonal et régional, qui doit permettre de répondre à la fois aux besoins de l'élite et à ceux du sport populaire. Le double anneau de glace, l'insertion dans un quartier en mutation et l'engagement en faveur des énergies renouvelables sont des éléments à saluer.

Toutefois, la majorité déplore vivement la manière dont ce dossier a été piloté jusqu'à présent par le Conseil d'Etat. Le doublement du budget, les annonces fluctuantes sur les échéances, l'opacité des arbitrages et le manque d'explication publique ont entamé la crédibilité du projet. Si le soutien de la

majorité est clair, il s'accompagne d'une exigence : celle d'un engagement ferme à respecter le calendrier désormais annoncé, à garantir la transparence financière et à mettre en place une gouvernance professionnelle et partagée.

Le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat constitue donc un réel signal politique. Il exprime à la fois un encouragement à concrétiser ce projet emblématique et une mise en garde : les Genevois ne comprendraient pas un nouveau report ou une dérive budgétaire incontrôlée.

C. En détail

Présentation de la pétition par M. Yohan Theytaz, pétitionnaire, le 24 mars 2025

M. Theytaz prend la parole et remercie la commission de cette audition. Il pense que tout le monde connaît le projet du Trèfle-Blanc qui est maintenant vieux de plusieurs années et dont il ignore tout de son actualité. Mais il remarque que les médias ont indiqué que le Trèfle-Blanc serait prévu pour 2030 et non pour 2028. Il déclare que ce report a fait peur à un certain nombre de personnes, ce d'autant plus que cette infrastructure devient urgente en comparaison des patinoires existantes dans les autres cantons. Il déclare que ce retard devient flagrant et commence à poser un problème au club. Il ajoute que les rénovations de la patinoire des Vernets ont certainement coûté plus cher que le projet du Trèfle-Blanc, ce qui semble scandaleux.

Il indique que ce sont une quinzaine de jeunes qui se sont mis ensemble pour faire cette pétition et qui ont rassemblé 3000 signatures sans organisation, le club ayant même mis des bâtons dans les roues des pétitionnaires puisqu'il est apolitique. Il précise à cet égard que les pétitionnaires n'ont pas eu le droit de faire signer la pétition dans le cadre de la patinoire. Il rappelle alors que ce projet du Trèfle-Blanc est envisagé depuis de nombreuses années, et il répète que la jeunesse ne comprend pas la situation. Il pense que la ligue devrait mettre la pression sur le club. Il ajoute que les pétitionnaires ont beaucoup d'espoir et il espère que cette pétition permettra de faire avancer ce projet.

Un député S félicite M. Theytaz pour cette pétition. Il demande si les pétitionnaires se sont adressés au club.

M. Theytaz acquiesce et déclare être en lien étroit avec le club. Mais il mentionne que ce dernier est dans le flou et ne peut pas s'exprimer sur le sujet très clairement. Il comprend que ce type de projet soit compliqué à Genève, mais il pense que des informations seraient nécessaires.

Le député S demande s'il serait utile que la commission entende le club.

M. Theytaz répond que les personnes du club soutiennent la pétition, mais ne peuvent pas la soutenir officiellement puisqu'elles doivent être apolitiques.

Le député S remarque que les pétitionnaires n'ont pas eu le droit de faire signer la pétition dans le cadre de la patinoire. Il demande qui a déclaré cette interdiction.

M. Theytaz répond avoir compris que la patinoire des Vernets n'est pas complètement publique et ne peut pas être considérée comme un espace public. Il ajoute que les pétitionnaires ont finalement improvisé pour faire signer la pétition dans le périmètre de la patinoire. Il remarque s'être rendu auprès de Genève-Sport SA et avoir été confronté à des fonctionnaires de la Ville de Genève qui lui ont dit que ce n'était pas possible de faire signer une pétition dans la patinoire.

M. Theytaz rappelle également que la première pétition, il y a dix ans, avait été signée dans la patinoire.

Le député S demande quel est le statut des patinoires dans les autres cantons.

M. Theytaz répond que ce sont des partenariats public-privé qui ont permis de financer ces patinoires.

Un député PLR félicite également les pétitionnaires et demande quel est l'avantage d'une infrastructure nouvelle pour les jeunes.

M. Theytaz répond qu'il y a trois patinoires à Genève pour les matchs de types nationaux, ce qui est peu compte tenu de l'engouement qui existe pour ce sport. Il ajoute que de nombreuses équipes doivent aller jouer ailleurs, jusque dans la vallée de Joux. Il précise qu'il y a de plus en plus de jeunes qui se mettent au hockey. Et il répète que de nombreux jeunes hockeyeurs se demandent pourquoi Genève n'a pas assez d'infrastructures.

Le député PLR demande si la situation décourage des jeunes.

M. Theytaz répond qu'il y a certainement des jeunes qui renoncent à jouer aux Vernets.

Une députée LC déclare avoir beaucoup de compassion pour la situation et les hockeyeurs. Elle ajoute que le financement du Trèfle-Blanc est complètement public, et elle mentionne que le Grand Conseil doit normalement recevoir la demande de crédit d'investissement en été 2025. Elle propose l'audition de M. Apothéloz.

Un député PLR observe que sa position est connue et il pense qu'il indiquera que les travaux devraient débiter en 2026. Il mentionne avoir l'impression que tout est dans le pipe-line et que la balle, en fin de compte, sera dans le camp du Grand Conseil cet été. Il rappelle qu'il est question d'une

infrastructure majeure. Cela étant, il ne sait pas s'il est possible de livrer une telle infrastructure en deux ans. Il proposerait donc de voter cette pétition et de déposer cette dernière sur le bureau.

La députée LC aimerait tout de même entendre M. Apothéloz. Elle ajoute qu'il est également possible de voter cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat en indiquant que le Grand Conseil attend le projet d'investissement cet été.

Un député PLR déclare que ces jeunes sont venus avec une pétition signée par un grand nombre de personnes, et il ne croit pas qu'il faille la classer. Il pense qu'il faut montrer que la commission prend en compte cette pétition tout en exerçant un peu plus de pression sur le Conseil d'Etat.

Un autre député PLR déclare partager les propos de son collègue PLR. Il aimerait demander à M. Apothéloz pourquoi il ne parvient pas à respecter les délais.

Un député S estime qu'il faudrait entendre le Conseil d'Etat, voire le club, pour développer un rapport de conscience citoyenne. Il rappelle les retards inhérents à d'autres projets.

Un député PLR déclare que tous les projets ne doivent pas attendre 100 ans pour voir le jour même si le CEVA a nécessité un siècle. Il pense qu'il est possible d'essayer de dynamiser le Conseil d'Etat en faisant passer le message des jeunes.

Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, et de M. Nicolas Kerguen, secrétaire général adjoint, DCS, le 12 mai 2025

M. Apothéloz prend la parole et déclare être d'accord avec cette pétition. Il mentionne que le PL portant sur le Trèfle-Blanc va être déposé prochainement et il remarque que le Grand Conseil aura donc toute liberté pour s'organiser et voter ce PL qui va dans le sens de cette pétition. Il observe que l'ambition est de voir le démarrage des travaux en janvier 2026. Il espère donc que ce PL pourra être voté en septembre 2025. Il remarque ensuite que cette patinoire est porteuse de plusieurs éléments, d'une part d'une politique sportive avec ses deux glaces, et d'autre part son insertion au milieu d'un quartier en développement – patinoire qui représentera un trait d'union entre plusieurs quartiers. Il remarque que le DCS accompagne ce projet afin qu'il puisse se réaliser et qu'il est également envisagé de développer une gouvernance qui puisse tenir la route avec des responsabilités conjointes entre l'Etat, l'organe d'exploitation et les sociétés locataires. Il rappelle à cet égard l'exemple du Stade de Genève en mentionnant qu'il s'agira de mettre en place une gouvernance plus efficiente pour la patinoire du Trèfle-Blanc.

Il rappelle alors que Genève est le dernier canton à construire sa patinoire, un retard qui permet en l'occurrence de s'inspirer de l'expérience des autres cantons, tant au niveau de la construction que de l'exploitation. Il répète que le Conseil d'Etat est motivé par ce projet et se tient régulièrement au courant de son avancée. Il mentionne qu'il est vrai que le calendrier annoncé de 2030 est maintenant incompressible en raison des délais de construction, notamment du P+R et des échéances de séchage du béton. Il déclare encore que, s'il fallait relancer un concours, les délais dépasseraient les huit ans, ce qui n'est évidemment pas souhaitable.

Un député LJS demande quels sont les délais fixés par la Ligue suisse de hockey pour voir édifier la nouvelle patinoire. Il signale par ailleurs avoir entendu qu'il y aurait des expropriations sur le périmètre qui n'auraient pas encore été faites.

M. Apothéloz répond que la ligue suisse a demandé des modifications à l'égard de la patinoire des Vernets, ce que la Ville de Genève a accepté. Il ajoute qu'il n'y a toutefois pas de délai fixé à propos du Trèfle-Blanc, mais il remarque qu'il ne faut pas non plus jouer de sa patience, raison pour laquelle il tient au courant le directeur de la ligue de l'avancée du projet. Il précise que ce dernier a été invité à plusieurs occasions. Concernant les terrains, il explique qu'il n'y a pas d'expropriation, puisque cette formule peut entraîner des recours, et il mentionne que c'est un acte d'achat qui a été négocié et qui a en l'occurrence été accepté.

Un député PLR rappelle qu'à l'origine il était question d'une enveloppe de 30 millions de francs avec un partenariat public-privé, suite de quoi le canton a repris l'ensemble du projet pour plus de 100 millions, et il observe qu'il est question à présent de plus de 300 millions. Il mentionne que le PLR est en faveur de ce projet, mais il remarque qu'il se pose toutefois des questions quant à une augmentation aussi considérable. Il se demande ce qu'il faut en penser, et ce qu'il en sera par la suite de l'adaptabilité de cette infrastructure.

M. Apothéloz comprend l'étonnement quant à l'enveloppe financière qui est passée, en réalité, de 156 millions à 220 millions. Il indique que l'enveloppe financière concernant la patinoire uniquement est en effet de 220 millions, puisque les 300 millions évoqués par le député PLR englobent également l'aménagement du territoire. Il signale ensuite qu'il est bien question d'un partenariat public-privé, en remarquant qu'un investisseur demande logiquement un rendement. Et il remarque que l'idée était d'organiser notamment des concerts. Or, il explique que l'agenda envisagé était alors d'avoir de nombreux événements de cette nature avec une pratique sportive minimale, ce qui n'était pas l'objectif. Il ajoute que cette formule a en fin de compte été abandonnée et que c'est donc l'immeuble voisin en PPP qui

permettra de générer des rendements en faveur de la patinoire. Il déclare que c'est la raison pour laquelle un changement de pratique a été arrêté. Il signale ensuite que la patinoire sera adaptable et permettra le déchargement de camions. Il indique que cette infrastructure pourra ainsi accueillir des compétitions d'autres sports de niveau international. Il pense que le bon choix a été fait ! Il précise encore que le nom d'une entreprise figurera sur l'infrastructure, ce qui permettra de rapporter quelques centaines de milliers de francs supplémentaires.

Le député PLR remarque qu'il y a donc une exploitation inhérente à un immeuble et à la patinoire, et il demande quel sera le rôle du canton.

M. Apothéloz répond que le canton reste propriétaire de l'infrastructure et siègera donc dans le conseil d'administration. Il ajoute que le canton aura ainsi des locataires qui utiliseront la patinoire.

Un autre député PLR demande où se situera la patinoire.

M. Apothéloz répond qu'elle sera à proximité de la bretelle d'autoroute après le dépôt TPG du Bachet.

Le député PLR demande combien il y a d'autres patinoires sur le canton.

M. Apothéloz répond qu'il y a une patinoire à Meyrin, une aux Trois-Chêne, celle des Vernets qui va demeurer, et la future patinoire des Cherpines.

Le député PLR demande quels sont les arguments des opposants.

M. Apothéloz répond que l'argument principal relève du parking qui se situera à ce niveau. Mais il mentionne que ce parking fera sens, puisque celui de l'Etoile sera démantelé. Il ajoute qu'un parking sera en outre nécessaire pour les soirs de match. Il ajoute que c'est la Fondation des parkings qui construit ce parking. Il mentionne qu'un second argument relevait des aspects écologiques, mais il mentionne que le travail des mandataires s'est concentré largement sur ce point avec l'utilisation d'énergies renouvelables pour fabriquer du froid et du chaud. Il ajoute que la glace principale verra 1500 places, la seconde, plus modeste, étant destinée à la population. Il ajoute que l'esplanade sera pour sa part relativement conséquente, cela dans un milieu très contraint, ce qui explique pourquoi la seconde glace sera en sous-sol. Il pense, cela étant, que l'adhésion à ce projet est très forte comme le démontre la pétition.

Une députée LC pense qu'un lieu contraint nécessite beaucoup d'ingéniosité. Elle salue l'adaptabilité de cette future infrastructure, et elle se demande si la liaison ferroviaire qui avait été envisagée devant rallier le Bachet sera toujours possible.

M. Apothéloz répond que les négociations sur la prolongation du tram sont en cours, mais il n'en sait pas plus.

Un député S déclare que le référendum semble difficilement évitable, et il se demande si ce n'est pas le peuple qui aura le dernier mot. Il se demande dès lors s'il ne faudrait pas forger une union sacrée autour de ce projet pour éviter que les hockeyeurs doivent se rendre à la vallée de Joux.

M. Apothéloz répond que la stratégie de communication portant ce projet est assez forte afin de permettre à la population de s'approprier cette future infrastructure. Il ajoute qu'un comité de personnes intéressées est en cours de constitution, et il mentionne que le Conseil d'Etat expliquera le détail, notamment financier, de ce projet lorsque le PL sera déposé. Il remarque que le Conseil d'Etat a pris conscience que le forfait au m³ est sans doute intéressant dans un premier temps, mais que l'affinage des projets permet de préciser les chiffres. Il ajoute que le choix a été fait de créer une belle infrastructure en entrée de ville plutôt que de créer une boîte à chaussures. Il déclare, le cas échéant, que Lancy se serait opposé à ce projet. Il mentionne être optimiste quant à un référendum, et il répète qu'il faudra être très clair dans la communication portant sur ce projet. Cela étant, il rappelle que les délais d'un référendum potentiel ont été pris en compte dans l'agenda. Il signale, quoi qu'il en soit, que la Ville de Lancy a confirmé son soutien à ce projet. Il rappelle alors que la motion de M. Ivanov demandait un dépôt du PL en 6 mois, ce qui n'était pas possible, mais il rappelle que le vote avait marqué les esprits. Il ajoute que, si le soutien du Grand Conseil est unanime, le message en sera d'autant plus fort.

Le député S signale avoir lu que le club de hockey n'était pas convaincu quant à la communication du Conseil d'Etat.

M. Apothéloz répond que le club a été très collaborant, notamment avec les modèles d'exploitation qui ont été proposés. Il remarque que le club a été surpris par les réactions portant sur le volet financier, et il remarque que le Conseil d'Etat a décidé d'être très transparent en posant les éléments et en les assumant. Il indique que le club est très intéressé par ce projet et est en lien avec la ligue, et il mentionne que les relations avec le Conseil d'Etat sont excellentes.

Un député UDC demande si les délais pourront vraiment être respectés et si, cas échéant, il ne faudrait pas annoncer un retard éventuel.

M. Apothéloz répond qu'annoncer un retard entraînera inévitablement ce dernier puisque d'autres dossiers viendront se juxtaposer. Il répète que le DT a confirmé que le délai à 2030 pouvait être respecté.

Le député UDC signale qu'un constructeur suisse a construit 2000 patinoires synthétiques à travers le monde et il demande si cet aspect a été étudié.

M. Apothéloz signale qu'il y a encore des patinoires à Bellevue et Carouge, des patinoires qui sont synthétiques, mais il déclare qu'il n'est pas question de donner un terrain amateur au club, lequel n'aurait pas été d'accord. Il ajoute qu'une glace synthétique ne répond pas aux attentes du club et des besoins. Il signale, cela étant, que l'un des réseaux structurant des SIG passe par là et sera utilisé pour le fonctionnement de la patinoire.

Un député PLR rappelle que l'embranchement RER évoqué par la députée LC était prévu à Pont-Rouge et non à Bachet. Il demande ensuite quel est le prix des patinoires dans les autres cantons.

M. Apothéloz répond ne pas avoir le détail des autres patinoires en Suisse. Mais il remarque que, si Zurich ou Fribourg devaient construire une patinoire aujourd'hui, le montant serait similaire, voire plus important, à celui du Trèfle-Blanc. Il propose que ses services effectuent cet exercice.

M. Kerguen intervient et remarque que la patinoire de La Chaux-de-Fonds se monte à 70 millions, mais il déclare qu'il est question d'une rénovation. Quant à la patinoire de Sion, elle est de 80 millions, mais elle se situe dans un espace dénué de contraintes. Il signale encore que la Vaudoise-Arena s'est montée à 220 millions. Il mentionne qu'il faut donc se montrer très prudent avec les comparaisons et il remarque que le département a opéré un *benchmark* pour évaluer les montants.

Le député PLR pense que ces éléments devraient être communiqués au grand public puisque ces chiffres font peur. Il pense qu'il serait utile que ces mises en perspective soient expliquées.

M. Apothéloz répond que cet exercice sera réalisé lors du dépôt du PL, durant le point de presse du Conseil d'Etat.

Un autre député PLR déclare que tout le monde souhaite cette patinoire, mais il se demande pourquoi chaque projet d'envergure entraîne des surcoûts et des retards, ce qui exaspère la population. Il se demande s'il ne faudrait pas dès le début indiquer des montants plus justes et des délais plus raisonnables, ce qui permettrait d'éviter les référendums.

M. Apothéloz répond que le crédit d'étude permet d'établir des estimations plus précises que lors du budget initial. Cela étant, il comprend cette exaspération. Il rappelle que le canton doit construire dans les règles et prendre en compte les recours et les oppositions.

Le député PLR remarque désespérément que ces éléments font donc partie du jeu et sont inhérents à l'Etat genevois.

M. Apothéloz déclare que les dépassements ne sont pas inhérents à l'Etat, mais aux contraintes territoriales du canton. Il rappelle que la Ville de Genève est un propriétaire plus important que le canton, ce qui implique que ce dernier n'est pas très agile et prend plus de temps pour le développement de projets.

Un député UDC demande si la Fédération internationale de hockey se pose des questions quant aux patinoires synthétiques compte tenu des contraintes climatiques.

M. Apothéloz répond que ces réflexions s'arrêtent assez vite puisque la fédération mondiale de hockey exclut cette possibilité. Il rappelle que les terrains synthétiques impliquent des patins à roulettes et non des patins à glace.

M. Kerguen précise que la patinoire des Vernets est devenue la première centrale photovoltaïque du canton après sa rénovation. Et il déclare que la même ambition porte sur la future patinoire du Trèfle-Blanc qui verra aussi des panneaux photovoltaïques.

Discussion et vote, le 12 mai 2025

Le président propose de procéder au vote.

Une députée Ve apprécie les remarques du député UDC portant sur les terrains synthétiques, et elle mentionne qu'il ne s'agit pas de patins à roulettes. Elle ajoute que des équipes utilisent ce moyen officiellement.

Un député PLR acquiesce, mais il rappelle que ce sont des matchs juniors et non du rang de la ligue nationale.

Une députée LC salue la créativité et la dimension multifonctionnelle de cette future infrastructure. Elle ne se prononce pas sur la question écologique, mais respecte le nombre de signatures de la pétition. Elle ajoute qu'elle acceptera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député PLR mentionne que son groupe votera également cette pétition, sachant que les aspects techniques et financiers seront abordés par d'autres commissions au moment venu. Il remarque que cette pétition est adressée directement au Grand Conseil, mais il pense qu'elle sera traitée comme d'habitude.

Un député LJS mentionne qu'il votera le renvoi de cette pétition. Cela étant, il déclare qu'il s'était dit il y a 13 ans que celui qui avait décidé de créer une patinoire dans ce site n'en voulait certainement pas compte tenu des contraintes de ce secteur. Il ajoute être convaincu que ce projet coûtera encore plus cher,

mais il estime qu'il est nécessaire maintenant d'aller de l'avant au vu des besoins du canton et du club.

Un député MCG rappelle que le HC Servette a gagné la coupe d'Europe en 2024 et a été champion suisse en 2023. Il pense qu'il est possible de donner à ce sport l'infrastructure qui lui est nécessaire. Il est heureux d'entendre que le PL va être déposé prochainement, en remarquant par ailleurs n'avoir jamais vu de projet sans surcoûts à Genève. Il mentionne que son groupe renverra donc cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député S déclare que son groupe renverra également cette pétition au Conseil d'Etat compte tenu des besoins maintenant anciens. Il constate la réelle volonté du Conseil d'Etat de mettre en œuvre ce projet. Il constate également la volonté de maintenir la patinoire des Vernets, ce qui témoigne des besoins de cette discipline.

Une députée Ve déclare que ce type de projet est toujours compliqué à appréhender pour son groupe qui soutient le sport et les jeunes, mais elle mentionne que ce projet souffre de nombreux inconvénients, notamment de son surdimensionnement. Elle ajoute que son groupe aurait préféré une rénovation de la patinoire des Vernets. Elle regrette également que la question du synthétique soit écartée alors que de nombreux pays vont dans ce sens. Elle mentionne que son groupe proposera donc le dépôt de cette pétition.

Un député UDC déclare que son groupe compte de nombreux fans de hockey et il pense qu'il convient de rassurer les pétitionnaires quant aux délais. Il ajoute que son groupe soutient donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2240 :

Oui : 11 (2 S, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : 2 (2 Ve)

Abstentions : 1 (1 MCG)

Le renvoi de la P 2240 au Conseil d'Etat est accepté à la majorité.

D. Conclusion

La commission recommande le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Elle reconnaît la légitimité de la demande citoyenne et la pertinence du projet. Elle attend désormais du gouvernement des actes concrets, un calendrier respecté et une gestion à la hauteur des enjeux. C'est par ce renvoi que le Grand Conseil soutient le sport genevois, les jeunes et les citoyennes et citoyens mobilisés.

Date de dépôt : 3 juin 2025

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Céline Bartolomucci

La pétition 2240 demande que le projet de patinoire du Trèfle-Blanc soit réalisé dans les plus brefs délais, dénonçant un nouveau report de la livraison de l'infrastructure, désormais prévue pour 2030 au lieu de 2028. Elle met en avant l'attente de longue date de la communauté sportive et les besoins accrus en matière d'équipements pour les jeunes pratiquantes et pratiquants du hockey sur glace.

Par ce rapport, la minorité de la commission souhaite rappeler en premier lieu son attachement au sport et à sa promotion. Le sport joue un rôle essentiel pour la santé publique, la cohésion sociale et l'épanouissement des jeunes. Il est donc légitime et important que le canton investisse dans des infrastructures sportives modernes, accessibles et bien réparties sur le territoire.

La minorité estime cependant que tout projet de cette envergure doit désormais être évalué à l'aune de l'urgence climatique, déclaré par le canton de Genève le 17 mai 2019. Si le projet du Trèfle-Blanc intègre certaines mesures positives (recours à des énergies renouvelables, panneaux photovoltaïques), il soulève encore plusieurs interrogations importantes : impact environnemental global, consommation énergétique à long terme, options plus sobres non étudiées (glaces synthétiques pour certains usages, mutualisation d'infrastructures), et absence de réflexion systémique sur la durabilité du modèle.

Par ailleurs, le projet tel qu'envisagé risque d'entraîner un flux important de véhicules motorisés, en particulier lors des matchs et des grands événements. L'association à un parking d'envergure ainsi qu'à des espaces commerciaux accentue la logique d'un pôle de consommation, difficilement compatible avec les engagements du canton en matière de mobilité douce et de réduction des émissions. Le plan climat cantonal 2030 adopté par le Conseil d'Etat fixe pourtant des objectifs clairs de diminution des gaz à effet de serre et de report modal vers les transports publics et la mobilité active. Ce projet, dans sa forme actuelle, entre en contradiction avec ces orientations stratégiques.

La minorité reste convaincue qu'il est possible – et même nécessaire – de concilier le soutien au sport avec une exigence accrue en matière de transition écologique. Dans cette perspective, elle estime que le projet, tel qu'il se présente actuellement, ne répond pas suffisamment aux impératifs climatiques du moment.

Par ce rapport, nous lançons une bouteille à la mer : un appel à une prise de conscience accrue, afin que ce projet d'envergure soit réorienté dans une perspective véritablement compatible avec les besoins vitaux des générations futures – celles-là mêmes qui, paradoxalement, sont les premières concernées.